



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Majuscules no 33 - octobre 2001

Lausanne, le 9 octobre 2001

URGENT

Aux membres de la SPV

Consultation sur les conditions de travail

Chères et Chers collègues,

Comme vous l'avez sans doute appris, le Conseil d'Etat propose, dans son projet de budget 2002, d'imposer 3 périodes d'enseignement supplémentaires aux maîtres licenciés et spécialistes.

Cette décision, prise sans aucune concertation, alors même que la pénibilité commençait à être reconnue dans notre profession, a conduit les associations d'enseignants à se mobiliser ensemble (les maîtres de sport de l'AVEPS et les maîtresses de rythmique, touchés par la mesure, sont souvent membres SPV).

Ainsi, la manifestation du 4 octobre a vu se rassembler plus de 3500 d'entre nous dans les rues de Lausanne. Nous devons maintenant aller de l'avant et gérer ce succès.

Une nouvelle assemblée générale des enseignant-es est d'ores et déjà convoquée pour le mercredi 31 octobre, à Lausanne, 20 heures, Buffet de la Gare, salle des Cantons.

Dans le cas où la mesure ne serait pas retirée du projet de budget... certains proposent d'appeler à la grève!

Votre avis est essentiel. Il doit permettre de construire une position SPV, lors d'une assemblée extraordinaire des délégués de notre société, puis devant l'assemblée générale des enseignants, le 31 octobre.

Aussi, nous vous proposons 3 scénarios et vous invitons à choisir celui qui doit, selon vous, constituer l'approche de la SPV.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Chères et Chers collègues, nos meilleures salutations.

Jean-Marc Haller
Secrétaire général

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Jacques Daniélou
Président



à découper et à renvoyer à la SPV, par retour du courrier

- | | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | La SPV doit d'abord préserver l'unité syndicale et exiger le retrait de la mesure touchant les licencié-es et spécialistes, le cas échéant en allant jusqu'à appeler à la grève. De plus, la SPV doit revendiquer 25 périodes pour tous ¹ . |
| <input type="checkbox"/> | La SPV ne doit pas inviter à la grève, mais soutenir des actions dans les collèges et appeler à une nouvelle manifestation pour exiger le retrait de la mesure. La SPV doit revendiquer une baisse du temps d'enseignement pour les breveté-es (slogan: vers 25 périodes pour tous, sans toucher à l'âge de la retraite). |
| <input type="checkbox"/> | La question du temps d'enseignement n'est pas la plus importante. La SPV doit d'abord revendiquer une revalorisation salariale des maîtresses et maîtres breveté-es, tout en maintenant les acquis, notamment l'âge de la retraite. |

¹La grève, selon toute vraisemblance, ne pourrait être considérée comme licite pour les enseignants actuellement à 28 périodes, la mesure proposée par le Conseil d'Etat ne pouvant être susceptible de constituer un conflit de travail pour eux!



31 octobre 2001

Lausanne

Buffet de la Gare, salle des Cantons

Soirée syndicale

18 h 00 - 19 h 30

Assemblée des délégué-es extraordinaire, ouverte à tous, sur présentation de la carte SPV (en principe, avis décisionnel des seul-es délégué-es)

20 h 00 - 22 h 00

Assemblée générale des enseignant-es (SSP-enseignant/SUD-coordination DFJ et Société pédagogique vaudoise)